

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2024

2024.12.04.035

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES PROPOSITIONS DE
DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 04 décembre 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jennifer BOUAZIZ, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Jihad EL AHMAR, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Cécile PONY-VIGIER a donné pouvoir à Jeanne BECART
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Catherine OLIVA
Jean-Louis DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Jennifer BOUAZIZ a donné pouvoir à Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Quentin LEFEBVRE
Grégory DEBAUVE a donné pouvoir à Yves MENEL

ABSENT :

Benoît BAS

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants pouvoirs compris	32

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie THOMAS DURIE

Vu la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des territoires économiques ;

Vu les articles L. 3132-26 et R. 3132-21 du code du travail ;

Vu le courrier du 25 septembre 2024 adressé à la Métropole du Grand Paris sollicitant les dérogations au repos dominical pour l'année 2025 ;

Vu la délibération concordante du Conseil Métropolitain ;

Vu l'avis de la Commission de l'équipement, de l'urbanisme, du développement économique et de l'emploi, du développement durable, de l'environnement et de la sécurité réunie le 26 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission de l'Administration Générale et des Finances réunie le 27 novembre 2024 ;

Vu le rapport de Monsieur Quentin LEFEVBRE ;

Considérant que pour l'ensemble des commerces de détail autres que l'automobile, le calendrier de l'année 2024 approuvé par le Bureau du Conseil de la Métropole du Grand Paris relatif aux ouvertures dominicales autorisées s'articule comme suit :

- Le 5 janvier 2025 – fêtes de fin d'année - Epiphanie
- Le 12 janvier 2025 – premier dimanche des soldes d'hiver
- Le 25 mai 2025 – fête des mères
- Le 15 juin 2025 – fête des pères
- Le 29 juin 2025 – premier dimanche des soldes d'été
- Le 31 août et 7 septembre 2025 – période de rentrée scolaire
- Les 7, 14, 21, 28 décembre 2025 – fêtes de fin d'année

Considérant que pour l'ensemble des commerces automobiles, le calendrier de l'année 2024 approuvé par le Bureau du Conseil de la Métropole du Grand Paris relatif aux ouvertures dominicales autorisées s'articule comme suit :

- Le 19 janvier 2025 ;
- Le 16 mars 2025 ;
- Le 15 juin 2025 ;
- Le 14 septembre 2025 ;
- Le 12 octobre 2025 ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité des suffrages exprimés, 1 voix contre s'étant manifestée et 2 abstentions,

APPROUVE sous réserve de l'avis favorable de la Métropole, qu'il soit dérogé au repos dominical pour l'année 2025 selon les modalités susvisées ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

092-219200334-20241205-20241204035-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Sylvie THOMAS DURIER



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 05 décembre 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 05 décembre 2024